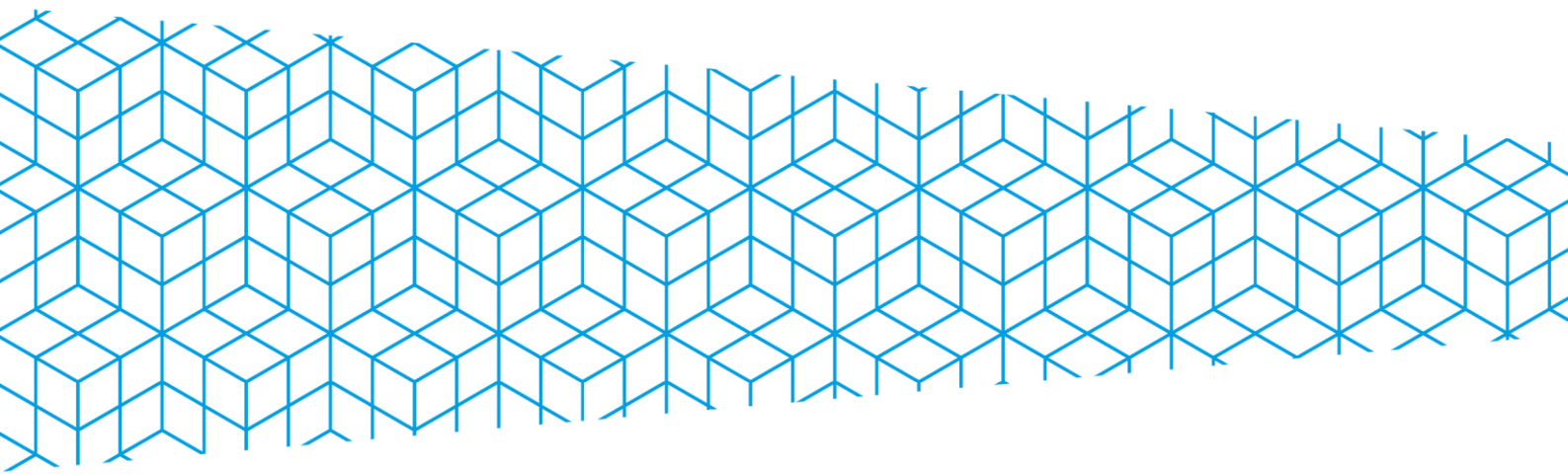


UE Professionnelle – Juriste en droit de la santé

Responsable de l'UE :
Cécile CASTAING



Présentation :

Les enseignements de l'UE juriste en droit de la santé sont exclusivement assurés par des professionnels qui interviennent à l'occasion de cours et de travaux pratiques.

Les **cours magistraux**, d'une durée totale de 10h, sont assurés par des membres de l'Ordre des médecins (président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins, président du Conseil régional de l'Ordre des médecins...). Ils portent sur la déontologie médicale.

Les **travaux pratiques** se déroulent en cinq séances d'une durée de 1h30. Ces séances ont pour objectif de présenter les principaux métiers : directeur d'établissement de santé et avocat spécialisé en dommage corporel. Ils sont assurés par un directeur d'hôpital et un avocat, à partir de dossiers qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des intervenants.

Les étudiants effectuent un **stage d'observation** placé et prédéfini avec les partenaires de l'unité. Ces stages permettent une immersion au sein des cabinets d'avocats et des principales institutions et établissements de santé.

Au programme :

10 h de cours magistraux : déontologie médicale - Secret médical - Contrats médicaux - Institutions ordinaires - Procédure disciplinaire	5 séances de TD (1h30) : - Directeur d'établissement de santé - Avocat spécialisé en dommage corporel
---	--

Stage obligatoire : (2 semaines)

Immersion au sein des organismes partenaires :

• Agence régionale de santé • Conseil départemental de l'ordre des médecins • CHU de Bordeaux • CH Charles Perrens • CH Cadillac	• Groupe polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine • Pavillon de la Mutualité • Association des Foyers des Aînés • Cabinets d'avocats : Cabinet Birot, Ravaut et associés, Cabinet Coubris, Courtois et associés, Cabinet d'Avocats Mescam & Braun
--	---

Le stage est attribué par la Faculté selon les disponibilités des partenaires.

Les dates sont fixées pendant les périodes définies par la Faculté (périodes de vacances universitaires : deux semaines en juin ou congés d'hiver et de printemps).

Consignes d'examens :

L'UE juriste en droit de la santé est sanctionnée par un examen final qui se déroule sous la forme d'un oral portant sur le cours dispensé par les professionnels. Le passage oral durera 10 à 15 minutes pendant lesquelles l'étudiant devra exposer ses connaissances sur le sujet attribué puis répondre aux questions posées par le jury en lien avec la déontologie médicale. La discussion ne portera en aucun cas sur le stage.

Il n'y a pas de temps de préparation.

Deux jurys pourront se tenir, chacun composé d'un enseignant-chercheur et d'un professionnel ayant assuré le cours de déontologie médicale.

Les étudiants sont tous convoqués sur le même créneau, sans connaître préalablement son jury de passage.

Candidature – E-candidat DU – Sept à Oct :

L'UE Pro est ouverte **uniquement au master 1 droit de la santé**.

Contact : Pauline CERF

Pauline.cerf@u-bordeaux.fr